

CCE EXTRA PRIME INTÉRESSEMENT

La direction a convoqué les organisations syndicales pour nous informer que la prime d'intéressement était bloquée pour le moment. Les salariés recevront un courrier à partir du 16 juillet pour un déblocage le 24 juillet.

Pour la régularisation du doublement de la prime d'intéressement, la direction a pris en compte les points suivants :

Les retards ponctuels et courts

Les heures d'absences autorisées par la direction (rentrée scolaire, obsèques)

Le nombre de personnes concernées par le doublement de la prime passe de 453 à 530.

Le déblocage de la prime sera automatique, les salariés qui ne veulent pas débloquent cette prime devront faire les démarches.

La CGT a fait remarquer que la direction faisait une atteinte au droit de grève et qu'elle pénalisait les salariés qui défendent leurs acquis et les droits du travail.